

je suis tu es
nous sommes tous
migrants



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les suites du référé liberté

1^{er} décembre 2021

Le 17 novembre, face à l'inaction et au mutisme des pouvoirs publique vis à vis de la situation à Briançon, nous attaquons l'Etat en justice, pour le contraindre à mettre les personnes exilées à l'abri. Le jugement, tombé le mardi 30 novembre, rejette notre requête.

Le tribunal administratif suit ainsi la logique préfectorale, celle d'un état qui renie ses responsabilités, qui se défausse de son devoir de mise à l'abri et fait reposer tout ce poids sur des citoyens et des associations.

Le tribunal refuse d'enjoindre à l'Etat d'aider les personnes exilées dont les droits sont bafoués. Vincent Brengarth avocat pour Tous Migrants : « Le tribunal assume un transfert de compétences de l'Etat à des associations sur une question qui a trait à la protection des droits ».

Nous continuerons, malgré ce rejet, de lutter contre cette politique migratoire mortifère et nous ne nous priverons d'aucun moyen pour faire respecter le droit. Si il faut de nouveau attaquer l'état en justice nous le ferons.

Merci à celles et ceux qui se mobilisent à nos côtés. Nos montagnes ne deviendront pas des cimetières.

Tous Migrants.